

Le 10 février 2022,

20 000 attestations numériques de réussite au diplôme émises par l'Université de Lille.

Ce sont plus des trois-quarts des diplômes et certificats délivrés en 2020 par l'université qui ont été émis sous la forme d'une attestation numérique « à valeur probante ».

Comme annoncé au mois de mai 2021, l'Université de Lille est le premier à réaliser à cette échelle une véritable transformation numérique de sa direction de la scolarité en émettant à ses étudiant·e·s une attestation numérique de réussite au diplôme ou au certificat ancré dans une blockchain à faible coût énergétique.

L'étudiant·e reçoit un lien pérenne vers un document web infalsifiable et vérifiable, traduit en anglais, qu'il ou elle pourra présenter à un employeur, une association ou en poursuite d'études, en France et à l'étranger, permettant de vérifier l'authenticité du diplôme.

Réalisé en collaboration avec BCdiploma et le GIP Renater, ce projet de transformation numérique a été mis en œuvre dans le cadre du partenariat européen blockchain (EBP). L'objectif est de permettre à tous les établissements d'enseignement supérieur nationaux et européens d'émettre ces attestations en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise par l'Université de Lille dans le cadre du projet gouvernemental européen fr.EBSI.

Depuis janvier 2022, avant la mise en place au sein de toutes les composantes de l'université, la faculté des sciences juridiques, politiques et sociales est pilote pour le lancement des attestations numériques « à chaud », au fur et à mesure des délibérations des jurys.

Vous pouvez retrouver la démarche suivie et les résultats dans le livre blanc.

**LIVRE BLANC SUR
LES TECHNOLOGIES
BLOCKCHAIN AU SERVICE DU
SECTEUR PUBLIC :**

<https://blockchain.univ-lille.fr/>

**RAPPEL DU COMMUNIQUÉ DE
MAI 2021 :**

[Des attestations numériques pour tous les diplômé·e·s de l'Université de Lille](#)

CONTACT PRESSE

Eglantine Carlier
Chargée des relations presse
P. 06 34 60 15 57
eglantine.carlier@univ-lille.fr